

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 54-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	21/05/2019
Présents	14
Absents	9
Procurations	1
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du vingt et un mai deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-neuf mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Claudine CAMOU.

Absents : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification de la demande de subvention pour la réfection de la façade Ouest de la mairie auprès de l'État, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège suite à la notification de la DRAC

Par délibération n° 25/2018 en date du 20 avril 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une demande de subvention pour la réfection de la façade Ouest de la Mairie auprès de la DRAC, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège pour un montant de travaux de 60 000 € HT. Mais après appel d'offres, le coût de l'investissement est plus élevé que son estimation.

Par mail en date du 21 mai 2019, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a informé la commune qu'elle prenait bien en compte le nouveau montant de 145 000 € HT.

En conséquence, afin de régulariser le dossier de demande de subvention, Madame le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

	HT €	TTC €
Rénovation façade ouest de la Mairie	145 000	174 000
DRAC 40 % (notifié)	58 000	
Conseil régional 20 %	29 000	
Conseil départemental 20 %	29 000	
Total subventions sollicitées	116 000	-116 000
Solde à la charge de la commune		58 000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel que défini ci-dessus et présenté par Madame le Maire, après notification de la DRAC pour un montant de 58 000 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Nicole QUILLIEN

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire



REÇU EN PREFECTURE
 le 04/06/2019

Pierre GARRAUD Application agréée E-legalite.com